



L'ULTIME MAUVAIS COUP DU NRP : SGC Tassin, ce sera Caluire SIP St Genis Laval, ce sera Vivier Merle !

Pour la touche finale de son NRP, la DRFiP revoie sa copie. C'est les agents qui trinquent ... Le 9 décembre, lendemain des élections professionnelles, le Directeur adresse un message aux agents concernés par la création du SGC de Tassin et du SIP de St Genis Laval. Il révèle ce qui s'exprimait à demi-mot depuis quelque temps :

- 1/ Le SGC de Tassin n'existera pas, ce sera le SGC de Caluire implanté à Caluire.
- 2/ Pour SIP St Genis Laval, ce sera un transfert de la CAE à Vivier Merle.

TASSIN, UN SECRET DE POLICHINELLE !

Depuis plusieurs semaines tout concourait à comprendre que le SGC serait implanté à Caluire : la DRFiP expliquait que malgré des recherches poussées, aucun local n'était disponible sur la commune de Tassin, des agents de la Direction avaient mesuré les espaces disponibles.

La CGT était intervenue en CTL pour demander des explications à la DRFiP, nous avons même demandé si l'implantation ne serait pas finalement faite sur Caluire. A l'époque il nous avait été répondu « on ne voit pas ce qui peut vous laisser croire ça ».

Croire ou pas n'était pas le sens de notre question.

Ce qui nous motivait était bien le devenir des agents. Les collègues attendaient de connaître la destination du service pour se projeter et éventuellement faire le choix d'une mutation. Sur notre demande la DRFiP avait promis une réponse avant le début des mutations nationales. C'est chose faite. **Mais quel jeu de dupes !**

Pourquoi avoir refusé de lâcher le morceau dès le CTL ? Quelles seront les conséquences pour les agents obligés de rejoindre le nouveau site ? N'oublions pas que les règles de gestion réduisent les possibilités de mutations, sans garanties de transparence et d'équité.

SIP DE ST GENIS LAVAL, LE SCANDALE EST TOTAL !

La DRFiP attendait la validation de son projet de construction par la DG et l'immobilier de l'Etat. Les agents s'étaient positionnés sur le SIP Sud-Ouest dès l'an dernier, pour rejoindre à terme une implantation sur la commune de St Genis Laval. Ce transfert impliquait pour une partie d'entre eux des indemnités financières.

Ils apprennent que ce ne sera pas le cas !

Trop grand et/ou trop cher, on ne sait pas pourquoi, mais finalement la construction ne se fera pas ! Du coup, la DRFiP entérine l'organisation transitoire prévue initialement à cause du retard du projet : un fonctionnement sur deux sites, à la CAE (avant transfert à Vivier Merle) et dans les locaux de l'ancienne trésorerie. Si cette organisation était soutenable sur un temps défini avant une installation définitive, elle portait de fait de nombreux inconvénients.

Comme les locaux de ST Genis Laval ne peuvent accueillir seulement qu'une poignée d'agents supplémentaires, pour les autres, ce sera au mieux un faux départ avant de rejoindre Vivier Merle.

Lorsque la DRFiP exposait cette organisation, elle insistait sur l'importance de la communication de l'adresse du nouveau SIP aux usagers. Pour ceux-ci, c'est bien cette adresse qui sera identifiée. C'est bien là qu'ils se déplaceront pour découvrir des locaux exigus dont l'accès sera limité. De fait, ils ne pourront attendre qu'à l'extérieur des locaux.

CES REVIREMENTS POSENT DE NOMBREUSES QUESTIONS :

- Pourquoi le bail n'a pas pu être signé pour l'immeuble à venir de St Genis Laval ? La CGT a déjà entendu dire qu'il y avait désaccord sur la durée du bail : la société demandait un engagement pour 12 ans alors que la DRFIP le voulait seulement pour 6 ans.
- Là encore cela nous interroge : pourquoi ce refus ? Quels projets néfastes se cachent encore derrière ça ? Doit-on comprendre que la DRFIP ne voulait pas accorder au SIP de St Genis Laval plus de 6 ans d'espérance de vie ? La DRFIP doit faire preuve d'honnêteté vis-à-vis de ses agents et communiquer sur ses projets en toute transparence !
- Combien d'agents aujourd'hui au SIP Sud-Ouest pourront finalement être affectés à St Genis Laval dans les locaux actuels de la trésorerie ? 2, 3 ou 4 ? Quand ? Dans quelles conditions de travail ? Pour faire quoi ? Encadrés par qui et comment ?
- Concernant l'implantation dans l'espace Vivier Merle : quand ? Combien de collègues ? ...

La DRFIP vous doit et nous doit des réponses.

La CGT demande, en urgence, une réunion avec les agents et les élus du personnel pour faire le point sur ces deux projets, afin d'obtenir des explications de la DRFiP.

Elle se doit de donner des garanties aux agents et d'organiser les futurs échanges sur ces dossiers en suivant les recommandations nationales sur la conduite des projets.